

Entraide et accompagnement lors d'évènements graves :

Lorsqu'une consœur ou un confrère est touché par un évènement grave (décès, maladies...) le CDOMK 21 propose son aide au professionnel ou sa famille pour faciliter toutes les démarches administratives ou légales.

Un élu est missionné et peut se déplacer à votre domicile pour tout acte d'entraide.

D'une manière générale en cas de difficulté n'hésitez pas à faire appel au CDOMK21.